

S'il croit bon de s'adresser à un avocat, il est libre de le faire, mais je ne crois pas qu'il reçoive de cette façon un centin de plus que ce qu'il a strictement droit d'avoir, que ce qu'il aurait eu, s'il m'eût laissé le soin de régler son affaire et de la soumettre à la chambre. Sans doute, il sera obligé de payer un gros mémoire de frais, si son avocat adopte la ligne de conduite à laquelle ont eu recours, dans cette chambre, l'honorable député de Lambton-ouest, (M. Lister) et quelques autres députés. Bremner, il semble, s'imagine qu'il peut faire plus que d'obtenir ce qui lui revient de droit ; qu'il doit s'efforcer de noircir la réputation d'un homme distingué et honorable, qui a fait son devoir envers le Canada, lorsqu'il en a été requis, et qui, j'en suis convaincu, pourra repousser toutes les accusations portées contre lui et venger son honneur d'honnête homme et de vaillant militaire.

M. WATSON : Ayant pris part à ce débat quand il est venu devant la chambre il y a deux ans ; ayant obtenu, depuis, des renseignements que je ne possédais pas alors, je sens qu'il est de mon devoir de demander à la chambre la permission de dire quelques mots, avant que cette discussion ne soit close. L'honorable député de Saskatchewan, qui vient de prendre son siège, (M. Macdowall), dit que le député qui a appelé l'attention de la chambre sur cette question, s'est efforcé de noircir la réputation d'un homme honorable. L'honorable député de Lambton-ouest (M. Lister) s'est contenté de demander un comité d'enquête, et il a dit, sous sa responsabilité de député, qu'il est en état de prouver que l'honorable monsieur dont parle l'honorable député de Saskatchewan (M. Macdowall), ainsi que d'autres, sont coupables d'avoir eu en leur possession des fourrures qui ne leur appartenaient pas. Le député de Saskatchewan dit que tous les soldats qui ont pris part à la répression de la révolte du Nord-Ouest, avaient des fourrures à vendre en arrivant à Prince-Albert ; il ajoute que, selon lui, une grande partie de ces fourrures devait être de celles dont nous nous occupons en ce moment. L'honorable député n'a pas cherché à démontrer que le général Middleton n'a pas fait saisir les fourrures de M. Bremner, et ne les a pas fait transporter dans le fort de Battleford.

Si c'est le général qui a pris possession des fourrures, comment sont-elles venues en la possession des soldats, sinon par les ordres du général Middleton ? C'est ce que le député de Lambton a prétendu ; il dit que ces fourrures ont été distribuées aux amis du général, par ordre du général lui-même. Le député de Saskatchewan dit, en outre, qu'il a pris la peine de parcourir la liste des fourrures, telle que présentée à la commission par M. Bremner et qu'il s'est adressé à tous les marchands de fourrures qu'il a pu découvrir, afin de faire réduire la réclamation de l'un de ses mandataires.

M. MACDOWALL : Je suis obligé de rappeler l'honorable député à l'ordre. Assurément, je ne voudrais jamais faire chose semblable. Je voulais tout simplement m'assurer de la valeur réelle de ces fourrures, et si l'honorable député m'impute d'autres intentions, il m'impute ce qui est absolument faux.

Quelques VOIX : A l'ordre !

M. WATSON : Je ne sache pas qu'on puisse se servir d'un tel langage au sein du parlement, et je

soulevé une question d'ordre, afin de savoir si l'honorable député a le droit de se servir d'un pareil langage.

L'ORATEUR SUPPLÉANT : L'honorable député n'a pas le droit d'employer ce langage.

M. MACDOWALL : Je dis que si l'impute de telles intentions, cela est une fausseté.

Quelques VOIX : Retirez ce que vous avez dit.

M. WATSON : Avant d'être interrompu, je ne me suis servi que du langage auquel l'honorable député de Saskatchewan a eu recours lui-même. S'il m'a mal compris, je vais répéter ce que j'ai dit. J'ai dit que l'honorable député avait lui-même dit à la chambre qu'il avait présenté la liste de fourrures fournie aux commissaires, aux marchands de fourrures afin de s'assurer du prix de ses fourrures et de réduire le compte de Bremner. Il parle ensuite de la pauvreté de Bremner. Il n'est pas étonnant qu'il soit pauvre, après avoir perdu ses fourrures et avoir été traité comme il l'a été. Il le représente aussi comme un petit commerçant de fourrures. Or, cet homme avait six postes avancés pour faire le commerce de fourrures, et il est probable que dans ce district, il faisait un aussi grand commerce de fourrures que la compagnie de la Baie d'Hudson elle-même, qui n'achète que des personnes qui apportent leurs fourrures à ses magasins. Mais il est peut-être bon de faire part à la chambre de la liste des fourrures pour lesquelles Bremner réclame une compensation.

La réclamation qu'il a présentée à la commission comprenait les fourrures suivantes : blaireau, 21, \$16 ; ours, 54, \$540 ; castor, 479, \$1,916 ; pékan, 10, \$100 ; renards argentés, 3, \$150 ; renards croisés, 6, \$30 ; renards rouges, 200, \$250 ; loups-cerviers, 377, \$1,131 ; martres, 19, \$48 ; visons, 604, \$604 ; rats musqués, 1,836, \$156 ; loutres, 8, \$80 ; putois, 239, \$179 ; loups, 20, \$25 ; glouton, 35, \$140, soit un total de \$5,365. A part cela, il y a une longue liste d'instruments et d'animaux que M. Bremner a perdus, et qui porte à \$19,859, le total de sa réclamation contre le gouvernement.

Il y a d'autres sujets qui pourraient être soumis au comité, si l'on accorde sa nomination. Entre autres choses, je suis informé de bonne source et je crois que l'on peut prouver que les officiers ont pris des chevaux, qu'ils ont refusé de les rendre à leurs propriétaires, que quelques-uns de ces chevaux ont été emmenés à Toronto et d'autres à Québec, et qu'il y en a aujourd'hui à l'école de cavalerie de Québec. On m'a aussi informé qu'un des colons de Battleford a vu passer dans les rues de Toronto une paire de ses poneys, et que celui qui les conduisait lui a appris qu'il les avait achetés d'un officier revenu du Nord-Ouest.

L'honorable député de Lambton-ouest a omis un point au sujet de la position des Métis de Bresaylor, pendant qu'ils étaient au pouvoir de Poundmaker. Ils allèrent, à cette époque, trouver le capitaine Morris et l'informèrent de leur position de prisonniers dans le camp de Poundmaker, et lui déclarèrent que si le camp de Poundmaker était attaqué, ils profiteraient de la première occasion pour se joindre aux troupes du pays ; mais ils n'eurent pas cette occasion, parce que leur courrier fut fait prisonnier à Battleford et retenu comme espion.

L'honorable député de Saskatchewan (M. Macdowall) n'a pas essayé de répondre aux accusations portées par l'honorable député de Lambton-ouest.